

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – IEA – 16 JUIN 2017 – RAPPORT

L'Assemblée générale de l'Institut des experts en automobiles se tient en son siège à la Maison de l'Automobile, boulevard de la Woluwe 46, à 1200 Bruxelles et la séance est ouverte à 14h00. Le Président, Monsieur Filip Timmermans souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne lecture du message suivant :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Soyez les bienvenus à cette Assemblée générale extraordinaire.

Dans quelques instants, nous allons vous présenter un nouveau budget pour l'année 2017 ainsi qu'une révision du montant de la cotisation que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Je tiens à préciser que le Comité exécutif a accordé le plus grand soin à la révision du budget, comme vous l'expliquera notre trésorier, Etienne Van den Neucker.

*La diminution du montant de la cotisation a également fait l'objet d'une profonde réflexion afin de ne pas mettre la « **viabilité** » de **votre** Institut en péril.*

Sachez aussi que ce nouveau budget a été validé par votre Conseil ainsi que par notre Ministre de tutelle, Monsieur Willy Borsus.

*Ensemble avec les membres du Conseil, nous avons parfaitement entendu vos nombreuses préoccupations face aux menaces planant au-dessus de nos têtes à tous, mais il serait hautement regrettable de mettre à mal des dizaines d'années de combat pour la reconnaissance de notre profession et je fais appel à votre sagesse et à votre **confiance** en validant les propositions de vos représentants.*

Je vous remercie de votre attention. »

Après ce discours, le directeur de l'Institut, Monsieur Philippe Pirson, présente l'ordre du jour de la réunion et annonce le premier point.

1. Approbation du rapport de l'Assemblée générale du 24/02/2017

Le rapport de l'Assemblée générale du 24/02/2017 est approuvé à la majorité des membres présents.

2. Présentation et approbation du nouveau budget

Le trésorier, Monsieur Etienne Van den Neucker, présente et commente le nouveau budget en ces termes :
« Chers Confrères,

Ce 24 février 2017, lors de notre Assemblée générale, les membres ont accepté le bilan de l'année 2016.

Après, le Conseil de l'Institut, seul souverain pour les décisions et l'accord de notre Ministre de tutelle, l'Assemblée générale a également mis son approbation sur le budget 2017.

Lors du vote de la cotisation à 1000€, l'Assemblée a marqué sa désapprobation.

Suite à cette désapprobation, notre Ministre de tutelle, Monsieur Willy Borsus nous a demandé d'examiner une diminution de la cotisation via notre précédent Commissaire du gouvernement, Monsieur Dalemans et aussi via notre Commissaire actuel, Monsieur Grégoire Moës.

En rétroacte, nous souhaitons rappeler que la cotisation 2014 s'est élevée à 1100€, en 2015 et 2016 à 1000€. Ces cotisations, suivant l'Arrêté royal, sont normalement susceptibles d'être indexées, ce qui n'a pas été fait durant ces trois dernières années.

Je voudrais également vous rappeler les termes de la lettre de notre Ministre concernant le budget :

« ... Je vous indique néanmoins qu'à mon sens, la cotisation versée par chaque membre de l'Institut et les réserves constituées par celui-ci doivent toujours pouvoir garantir que l'Institut fonctionne correctement et réalise les objectifs que la loi lui assigne sans compromettre sa solvabilité. »

Le petit problème rencontré lors de notre Assemblée générale de février a suffi à compromettre la solvabilité de l'IEA. (Solde insuffisant pour l'emprunt – passif social, etc...)

Le budget a été revu poste par poste par le Comité exécutif et ensuite présenté au Conseil.

En conséquence d'une diminution des recettes de 64.100€ et d'une diminution notable sur les postes non récurrents, ce budget est en déficit pour l'année 2017 de 19.193,09€.

L'effort va se poursuivre pour tenter de diminuer les frais de fonctionnement, mais nous sommes tenus de fonctionner suivant ce qu'impose la loi.

Ce budget a été validé par le Conseil et notre Ministre de tutelle, Monsieur Willy Borsus qui, à priori, a marqué son accord sur une éventuelle demande d'augmentation de la cotisation pour 2018 si le bilan devait s'avérer négatif pour 2017. »

Les différents postes du budget sont ensuite analysés suivant la présentation PPT ci-jointe.

3. Approbation nouvelle cotisation 2017

Le Conseil, par la voix de son trésorier, soumet les cotisations suivantes pour l'année 2017 à l'Assemblée :

- 900,00€ pour les personnes physiques
- 350,00€ pour les personnes morales
- 250,00€ pour les stagiaires

Le résultat du vote pour la cotisation est le suivant :

- 278 voix avec OUI
- 103 voix avec NON

Le résultat du vote pour le budget est le suivant :

- 300 voix avec OUI
- 86 voix avec NON

La cotisation et le budget pour l'année 2017 sont donc approuvés à la majorité des membres présents.

4. Présentation de l'établissement de normes sur les pratiques de l'expertise

Une présentation des normes sur les pratiques de l'expertise est donnée à l'Assemblée et le texte est annexé au présent rapport.

L'Assemblée n'émet aucune objection quant au contenu de cette présentation et est donc entérinée.

5. Divers

Aucun point n'est soulevé par l'assemblée.

6. Formation : « Les véhicules connectés » par Mr. Bart Van Dorpe

Monsieur Bart Van Dorpe fait une présentation d'une heure sur l'évolution des véhicules connectés.